

20, rue Leconte de Lisle
38029 Grenoble Cedex
Tél. : 04 58 55 21 70
Courriel : emploicompétences@afiph.org
www.afiph-emploicompétences.org

LES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Public :
Personnels d'encadrements et responsable de l'aide à domicile

Modalités de formation :
2 Séquences de formation, 14h
Un groupe de 12 à 20 personnes

Modalités d'évaluation :
Attestation de formation / bilan de l'action suivie et questionnaire satisfaction qualité

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Comprendre les attendus de l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la Qualité des Services Sociaux et Médico-Sociaux) par la production et publication des RBPP.
- Appréhender la place des RBPP dans le dispositif des lois 2002-2 et 2005-102 et dans l'Évaluation Externe
- S'approprier et exploiter les recommandations
- Interroger les pratiques professionnelles à partir des recommandations et plus particulièrement la recommandation : « La Bienveillance : Définition et repères pour la mise en œuvre »

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Contexte et généralités :
 - Le cadre réglementaire
 - Les recommandations de l'ANESM et celles de l'HAS
 - Les enjeux de ces recommandations
 - Leur place dans l'Évaluation et l'Amélioration des pratiques professionnelles
- La mise en œuvre des RBPP :
 - Connaître la législation (ANESM, HAS), assurer la veille documentaire
 - Donner du sens aux recommandations
 - Leur mise en œuvre de façon simple
- Présentation des différentes recommandations :
 - Présentation plus exhaustive de celles relatives à l'accompagnement à domicile
 - Travail plus précis sur celles relatives au rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance à domicile

- Etude de la recommandation cadre : « La Bienveillance : définition et repères pour la mise en œuvre »
 - La prévention de la maltraitance, la promotion de la bienveillance
 - La maltraitance, la bienveillance et le handicap
 - Les risques spécifiques liés au public accompagné
 - La professionnalisation
 - La participation de la personne accompagnée et/ou de ses proches aidants
 - La singularité de chaque personne accompagnée
 - La participation de chaque professionnel

- Expériences et propositions des stagiaires pour un suivi et une mise en œuvre « simple » des recommandations dans le cadre de leur travail quotidien.

MODALITES :

- La programmation est basée sur des séquences de 7 h 00 par groupe. Chaque groupe sera composé de 12 à 20 personnes garantissant à chacune de ses personnes la bonne compréhension des concepts.

INTERVENANTS :

- Directrice d'établissements médico sociaux pendant plus de 10 ans, formatrice et ayant une parfaite connaissance des handicaps comme des salariés des services d'aides à domicile